



Liquidation depot de bilan

Par **jonathan24000**, le **15/03/2011** à **22:45**

Bonjour,

Je vous écrit de la part d'une personne qui est en liquidation de son entreprise depuis un peu plus d'1 an. Son passif s'élève à environ 18 000€. Elle n'a aucun bien pour rembourser cette somme, elle était en entreprise individuel (nom propre). Au jour d'aujourd'hui le liquidateur souhaite se faire rembourser en vendant la maison de sa mère (le père étant déjà décéder à la date du dépôt de bilan), les parents s'était fait donation et mon amie avait signé avec ces frères et sœurs le droit de leur mère à l'usufruit jusqu'à son décès.

La question est de savoir quel sont les recours possible pour que la maison ne sois pas vendu : - Peux on changer de liquidateur.

- Mon amie peux elle renoncer à sa part de la maison.
- Existe t-il d'autres recours ?.

Merci pour vos réponses.

PS : Il ne reste que 15 jours avant l'expiration du délai (n'ayant pas été avertie avant).